Image not found or type unknown

# Application de rencontre et atteinte à la vie privée

Par **Mrpeace**, le **14/01/2021** à **18:17**

Bonjour, dénoncer l'infidélité d'une personne à son conjoint en lui envoyant le lien du profil sur tinder est il une atteinte à la vie privée? de quoi d'autres peut être poursuivie la personne qui a dénoncer ? Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés